



RÈGLEMENT DU CONCOURS

Projet de conception d'un mur végétalisé vivant (« concours »)

Du 1er février au 20 avril 2018 (« période du concours »)

Du 7 juin au 3 septembre 2018 (« période d'exposition ») Élève

participants, enseignant responsable (« équipe(s) »)

Coprésenté par : Air Pur Sudbury et Science Nord

Avec le soutien de : Sudbury Integrated Nickel Operations, A Glencore Company

1. POUR PARTICIPER

Pour participer au concours, les équipes doivent s'inscrire.

La conception gagnante sera annoncée sur le site Web cleanairsudbury.com et les canaux des médias sociaux respectifs à 13 h le 7 mai 2018.

Un panel d'experts en botanique, qualité de l'air et conception étudieront les soumissions selon des rubriques fournies, créées selon les normes du curriculum actuel, afin de sélectionner une conception gagnante qui sera fabriquée par Air Pur Sudbury et présentée à Science Nord dans le hall principal du 7 juin au 3 septembre 2018.

Pour être valide, votre bulletin de participation doit être reçu avant 23 h 59 HE, le 20 avril 2018. Limite d'un (1) bulletin de participation par équipe.

2. ADMISSIBILITÉ

Le concours est ouvert à toutes les écoles postsecondaires du Grand Sudbury.

3. PROCÉDURE POUR L'ATTRIBUTION DES PRIX

Le 7 mai 2018, le plan de la conception gagnante sera affiché sur cleanairsudbury.com.

4. DESCRIPTION DU/DES PRIX

La conception gagnante sera exposée dans le hall de Science Nord durant une période d'exposition définie.

5. RÈGLES GÉNÉRALES

5,1. La valeur totale du matériel fourni pour la fabrication du projet est de 10 000 \$ CAN.

5,2. La fabrication gagnante est la propriété d'Air Pur Sudbury.

5,3. Le gagnant devra signer un formulaire de libération déclarant son admissibilité tel que cela est stipulé dans la Section 2 du présent règlement, consentant que son nom et/ou son image puisse être utilisé(e) à des fins publicitaires liées à ce concours, à titre gratuit, et dégageant Air Pur Sudbury, Science Nord et Sudbury Integrated Nickel Operations A Glencore Company (« parties du concours »), leurs directeurs, responsables et employés, de toute responsabilité pour tout dommage ou toute perte découlant de sa participation au présent concours.

5,4. Les parties du concours ne pourront en aucun cas être tenues responsables de toute perte, blessure ou de tout dommage, incluant, mais s'en s'y limiter ce qui suit : (i) bulletins de participation perdus, volés, retardés, endommagés, mal acheminés, en retard, détruits, inadmissibles ou incomplets; ou une situation incontrôlable, notamment une grève des employés ou patronale ou tout autre conflit de travail sur leur lieu de travail ou sur les sites des organismes et entreprises dont les services sont utilisés afin d'administrer le présent concours.

5,5. Tous les renseignements personnels, comme le nom et les coordonnées, sont recueillis par Air Pur Sudbury uniquement aux fins d'administrer le présent concours et ne seront pas utilisés à toute autre fin sans votre consentement exprès. En fournissant ces renseignements, vous consentez qu'ils soient utilisés aux fins énoncées.

5,6. Air Pur Sudbury se réserve le droit de modifier le présent règlement du concours ou de mettre fin au concours en tout temps, sans obligation envers les participants, quels qu'ils soient. Toute modification apportée au présent règlement du concours sera publiée sur le site Web cleanairsudbury.com.

5,7. En participant, vous acceptez de vous conformer au règlement du concours et aux décisions des parties du concours, lesquelles sont finales et lient tous les participants.

5,8. La documentation afférente au concours est disponible sur le site Web cleanairsudbury.com

Air Pur Sudbury

176 Larch Street, Suite 305

Sudbury, Ontario, P3E 1C5

Courriel : coordinator@cleanairsudbury.com

cleanairsudbury.com

SUDBURY
INTEGRATED NICKEL
OPERATIONS
A GLENCORE COMPANY